



JOURNAL DU CULTIVATEUR  
ET DU COLON.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emaprons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

*Causerie Agricole* : Hygiène vétérinaire.—Des artistes vétérinaires.

*Revue de la Semaine* : La persécution dirigée contre l'Eglise catholique a cessé au Brésil.—Les évêques d'Olinda et de Para ont été rétablis dans leurs droits et privilèges par l'Empereur.—Œuvres patriotiques de Son Eminence le cardinal Manning : enthousiasme qui se réveille partout où il apparaît.—Les affaires d'Espagne ne tourment pas à l'avantage du jeune roi Alphonse autant qu'on le dit.—Notre législature locale.—Un mot sur la dîme et les immunités de l'Eglise du Canada.

*Sujets divers* : Primes offertes aux cultivateurs du comté de Têmiscouma, pour les fermes les mieux tenues et la culture des grains et des légumes.—Chrysome de la pomme de terre.—Conservation des racines pendant l'hiver.—Vente et achat d'arbres fruitiers.

*Petite chronique* : Traité d'agriculture de M. le Dr. F. H. LaRue.—Classification des membres de notre Parlement Provincial.—M. Beaubien, député d'Hochelaga, cultivateur.

*Recettes* : Procédé pour saler les porcs, dite à l'américaine.—Procédé pour distinguer les vins rouges teints artificiellement des vins véritables.

CAUSERIE AGRICOLE

HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE (Suite).

*Des artistes vétérinaires.*—Les artistes vétérinaires ne doivent pas négliger dans leurs études l'anatomie, sans laquelle le praticien n'est qu'un empirique dangereux, un misérable roturier auquel les cultivateurs ne doivent confier leurs animaux qu'avec une grande réserve. Il faut que les vétérinaires possèdent à fond les connaissances théoriques et pratiques de la médecine, cette partie essentielle de leur profession, de cette manière ils ne tarderont pas à

inspirer une juste confiance aux cultivateurs dans le choix; dans l'éducation et la conservation des animaux domestiques nécessaires à l'exploitation.

Destinés à exercer la médecine vétérinaire dans les campagnes, ils doivent s'attacher particulièrement à bien connaître les maladies qui affectent le plus communément les bestiaux, à adopter pour leur pratique une méthode de traitement simple, et à réduire à un petit nombre les moyens curatifs: devenus alors nécessaires, bientôt ces vétérinaires seront recherchés et appelés par les cultivateurs pour visiter leurs troupeaux ainsi que leurs demeures, et donner leur avis sur le bétail et les éloges que méritent les serviteurs employés à la garde des troupeaux.

Il serait très-utile qu'il y eût un artiste-vétérinaire dans chaque comté, et qu'il entrât dans ses attributions d'inspecter les bestiaux, puis faire une visite dans les temps des expositions de nos sociétés d'agriculture. Une conférence sur l'art vétérinaire, dans ces occasions, donnerait de bons résultats.

Il est à espérer que grâce aux écoles vétérinaires actuellement en opération, le Conseil agricole pourra, dans quelques années, mettre cette suggestion en pratique.

On ne saurait assez répéter que la plupart des maladies sont d'une facile guérison dans leur principe, mais que, parvenues à la deuxième et troisième période, elles deviennent incurables. Ces maladies ont reçu des dénominations qui diffèrent non seulement d'un pays à un autre, mais encore de canton à canton, de village à village; mais on ne doit pas perdre de vue que la médecine vétérinaire a, ainsi que la médecine humaine, des bornes qui limitent son pouvoir; qu'il ne faut pas l'invoquer en règle sans être certain du degré où est le mal, dans la crainte de se livrer à